



Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **25 septembre 2023** à 16h00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #4 - Samantha Jalbert-Paré
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Ginette Vachon directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil ayant tous reçu un avis de convocation par courriel, ceux-ci confirment que l'ordre du jour était joint à cet avis.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-Benoit Létourneau, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - AVIS DE CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - PRÊT 1 ET PRÊT 12
 - 4.2 - LOT BORNANT LE LAC DU CINQ
 - 4.3 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD
- 5 - VARIA
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2023-
09-8689



Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - PRÊT 1 ET PRÊT 12

Attendu que le prêt 1 et le prêt 12 étaient des prêts temporaires et que les échéances sont prévues pour le 30 septembre 2023;

Attendu que les subventions relatives à ces prêts n'ont pas été déposées à notre compte bancaire à ce jour et qu'aucune disposition n'a été prise à ce jour;

Il est proposé par le conseiller Darell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale à prolonger le prêt 1 et le prêt 12 qui permettront l'extension des prêts temporaires pour une durée de 6 mois supplémentaires.

ADOPTÉE

4.2 - LOT BORNANT LE LAC DU CINQ

ATTENDU que la résolution #21-09-7957 en date du 15 septembre 2021 avait été adoptée;

ATTENDU qu'aucune entente n'avait été possible suite à cette résolution;

ATTENDU QUE le lot 4 545 283 a été amputé d'une partie suite à la réforme cadastrale au profit du lot 4 545 756 qui appartient à la municipalité;

ATTENDU QUE le coin du chalet situé sur le lot 4 545 283 se trouve maintenant sur le lot 4 545 756, ne faisant plus partie du terrain des propriétaires;

ATTENDU QUE nous désirons remettre le terrain initial à ses propriétaires;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 545 283 s'engagent à utiliser les services d'un arpenteur géomètre pour redéfinir le terrain initialement;

ATTENDU QUE la municipalité conserve son droit de passage, sa bande riveraine et l'accès au lac en tout temps;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité vend cette portion de terrain problématique pour la somme de 1\$. Il est entendu que la municipalité se décharge de tous les frais inhérents reliés à cette transaction qui permettra la remise initiale du terrain. Ainsi, la résolution # 21-029-7957 sera remplacée par celle-ci.

ADOPTÉE

4.3 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD

ATTENDU QUE la caisse populaire vend son immeuble situé au 232, avenue du Collège, East Broughton et que M. Mathieu Cliche, directeur général de la caisse populaire de la région de Thetford s'est présenté à la séance du conseil de mars dernier pour expliquer en quoi consistait les conditions de la vente de la caisse populaire à la municipalité;

ATTENDU QUE l'emplacement est au centre du village et offre une accessibilité intéressante;

2023-
09-8690

2023-
09-8691

2023-
09-8692



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE le conseil municipal est sensible au fait qu'il est nécessaire d'offrir un service de bibliothèque à notre population et que plusieurs citoyens ont manifesté et insistent à ce qu'un local soit rapidement mis à la disposition de la population pour l'installation de ses nouveaux locaux;

ATTENDU QUE Desjardins souhaite participer financièrement à l'aménagement des nouveaux locaux de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la résolution no 2022-12-8406 du 27 décembre 2022 n'est plus valide et que la présente résolution la remplacera;

Le maire a demandé à chacun d'exercer leur droit de vote.

Il est donc proposé par la conseillère Samantha Jalbert-Paré et résolu majoritairement que la municipalité se porte acquéreur de l'immeuble de la caisse populaire situé au 232, avenue du Collège, East Broughton. Les conseillers Jean-Paul Grondin et Julie Leblond s'opposent à cette décision. Par cette majorité, le maire et la directrice générale sont autorisés à signer la promesse d'achat et le contrat notarié suite à l'acquisition de cet immeuble.

ADOPTÉE

2023-
09-8693

5 - VARIA

ATTENDU QU'un gala de boxe sera organisé à l'aréna le 18 mai 2024 au profit de LEUCAN.

ATTENDU QUE les organisatrices demandent la participation de la municipalité pour la location de l'aréna qui pourrait être faite à titre de commandite.

Il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité participe à cet événement en donnant accès à l'aréna gratuitement.

ADOPTÉE

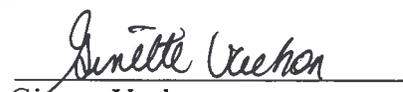
2023-
09-8694

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

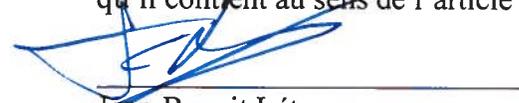
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Darell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 16 h 47.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire


Ginette Vachon
Directrice générale

Je, soussigné Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau
Maire